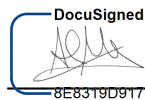


|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |             |                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------------|--------------------------|
| Public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |             |                          |
|  <b>COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE</b><br><b>NATIONAL CAPITAL COMMISSION</b>                                                                                                                                                                                                                       |          | <b>No</b>   | 2026-P336                |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          | <b>Au</b>   | Conseil d'administration |
| <b>Pour</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | DÉCISION | <b>Date</b> | 23 juin 2026             |
| <b>Titre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |          |             |                          |
| Approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design – Cité parlementaire – Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre – Conception de l'aménagement paysager achevée à 100 %                                                                                                                                                                                               |          |             |                          |
| <b>Sommaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |          |             |                          |
| La présente demande vise à obtenir l'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design (AFUSD) pour la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) entrepris par SPAC.                                                                                                                                     |          |             |                          |
| <b>Aperçu du risque</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |             |                          |
| Aucun risque important n'a été relevé par rapport à la recommandation de la présente présentation.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |             |                          |
| <b>Recommandation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |             |                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que le conseil d'administration accorde l'AFUSD pour la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % du PREC, conformément à l'article 12 de la <i>Loi sur la capitale nationale</i>.</li> <li>• Que la signature de la lettre de l'AFUSD soit déléguée à la vice-présidence de la Direction de l'aménagement de la capitale</li> </ul> |          |             |                          |

**Soumis par :**

DocuSigned by:  
  
 8E8319D91759427...

2026-Jun-11

Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale

## 1. Priorités stratégiques

- Priorité 4 : Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.
- Orientation stratégique 1 : Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens ayant une importance nationale représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones.

## 2. Autorité

Article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

## 3. Contexte

### Contexte

Le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) constitue le projet de réhabilitation patrimoniale le plus complexe jamais entrepris au Canada par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), le requérant. Il comprend la réhabilitation complète de l'édifice historique du Centre, la construction des phases 2 et 3 du nouveau Centre d'accueil du Parlement (CAP), ainsi que les changements apportés aux aménagements paysagers et à l'éclairage extérieur des édifices et des terrains du Parlement.

En plus des désignations individuelles d'édifices fédéraux du patrimoine « classifiés » pour les édifices du Centre, de l'Ouest et de l'Est ainsi que la Bibliothèque du Parlement, le complexe et les terrains de la Colline du Parlement sont également « classifiés » en vertu de la *Politique sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor*. Les édifices du Parlement et les terrains de la Colline du Parlement sont aussi désignés lieux historiques nationaux du Canada en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*. Les terrains de la Colline du Parlement sont un excellent exemple canadien d'aménagement paysager urbain et institutionnel, dont le caractère patrimonial réside dans la relation entre les terrains, les édifices, la rue Wellington et la rivière des Outaouais.

Le paysage de la Colline du Parlement sera réaménagé afin de répondre aux exigences fonctionnelles et opérationnelles actuelles, ainsi qu'aux aspirations sociales et environnementales de la population canadienne pour l'avenir, notamment en matière d'inclusion, d'accessibilité et de durabilité. En plus de répondre à ces exigences, la proposition vise à :

- rétablir des séquences d'espaces et d'expériences perdus ou érodés, et à améliorer les liens humains avec les terres et la rivière;

Public

- améliorer la durabilité et à humaniser le paysage grâce à l'introduction de plantations importantes d'arbres et de sous-bois;
- offrir de nouveaux aménagements, tels que des voies de circulation accessibles, des sièges et des aires de repos sur le site;
- créer de nouvelles possibilités de narration et d'interprétation autour de la pelouse officielle et sur le périmètre du plateau.

### Approbations antérieures

- En octobre 2022, le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN) a donné son approbation pour l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager achevé à 100 % du PREC et du CAP.
- En juin 2023, le conseil d'administration de la CCN a donné son approbation pour l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager achevé à 100 % du PREC (à l'exclusion des places de stationnement en surface).
- En octobre 2024, le conseil d'administration de la CCN a donné son approbation pour le PREC et l'enveloppe du CAP – Conception développée à 100 % (à l'exception du PREC et l'état final de l'intérieur du CAP).

### Proposition de la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 %

La proposition se limite à la conception de l'aménagement paysager développée de la Colline du Parlement, y compris le stationnement de surface de chaque côté de l'édifice du Centre.

La proposition de la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % comprend :

- Un rapport sur la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 %.
- Une trousse renfermant les plans de conception achevée à 100 % de l'aménagement paysager et des services publics, y compris des dessins illustrant les places de stationnement en surface proposées de part et d'autre de l'édifice du Centre.
- Les détails de conception de la stratégie proposée pour l'éclairage extérieur, la signalisation et l'orientation.
- Des images illustrant la conception de l'aménagement paysager proposée.

Les domaines de conception suivants n'ont pas été inclus dans la proposition de la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % et devront être soumis au personnel de la CCN responsable de l'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières (AFUSDTI) pour validation, comme condition de la présente approbation :

- Les dessins définitifs de l'extension contemporaine proposée du mur de Vaux souterrain.
- Les détails relatifs aux plans des parterres de plantation en forme de lobe.

Public

- Les détails relatifs à la reconnaissance territoriale proposée.
- Des renseignements supplémentaires concernant la sculpture en bas-relief prévue sur les linteaux au-dessus de l'entrée du CAP, de part et d'autre de l'escalier de Vaux.

### Conception achevée

La conception présentée dans la proposition de conception achevée à 100 % est conforme à celle qui a été soumise et approuvée précédemment à l'étape de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager achevé à 100 %. Un résumé des travaux d'aménagement paysager proposés est présenté ci-dessous, par secteur d'intervention, y compris toute modification apportée à la conception depuis l'approbation de l'avant-projet de conception.

#### **Bordure de la rue Wellington**

- La zone entre la porte de la Reine et la promenade Sud sera réaménagée pour la rendre universellement accessible.
- De nouvelles plantations seront ajoutées sur le secteur à forte pente entre le mur de la rue Wellington et la promenade Sud.
- Des arbres et des bancs seront introduits le long du côté sud de la promenade Sud; les arbres seront espacés de manière à préserver les vues principales sur les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest.
- Les escaliers en bois existants à la porte piétonne Ouest seront retirés, et deux ensembles d'escaliers en pierre seront construits aux portes piétonnes Est et Ouest. Ces escaliers seront dotés de mains courantes éclairées, conformes à la conception élaborée pour l'ensemble des garde-corps du site.
- Depuis l'approbation de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, des dessins détaillés du mobilier proposé, y compris les bancs en bois, ont été fournis. Des bancs à un côté sont proposés le long du côté sud de la promenade Sud.

#### **Avant-cour du Parlement**

- La largeur des promenades Sud, Est et Ouest autour de la pelouse officielle sera réduite, tandis que les trottoirs du côté de la pelouse seront élargis pour permettre l'installation de bancs à deux côtés ainsi qu'une rangée simple d'arbres le long des promenades Est et Ouest.
- Les sentiers de chaque côté de la flamme du centenaire seront élargis afin d'offrir un espace plus confortable au public. De plus, en raison des travaux de nivellement de la porte de la Reine afin d'assurer l'accessibilité universelle, la flamme du centenaire sera abaissée, ce qui nécessitera notamment le réaménagement de ses réseaux souterrains.
- Depuis l'approbation de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, un plan détaillé de pavage a été élaboré pour l'ensemble du site. Le pavage proposé pour le sentier central est composé de bandes de granit de Tadoussac, combinées à des pavés de granit de Stanstead au fini sablé et adouci. Les deux types de finition

permettront de créer un motif d'accent subtil visant à orienter les gens vers l'entrée du Centre d'accueil du Parlement (CAP). Les chemins en pente menant à l'entrée du CAP présenteront les mêmes matériaux de pavage, mais le motif sera légèrement différent.

- Des bancs à un côté sont proposés de part et d'autre du chemin central menant à l'entrée du CAP.
- La remise en état du mur de Vaux et de l'escalier de Vaux central est conforme à l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager approuvé. Les détails de la nouvelle base en pierre prolongeant le mur de Vaux sous le sol actuel pour se rendre à la nouvelle entrée du CAP devront être soumis comme condition à la présente approbation.
- Au-dessus du mur de Vaux, le pavage proposé pour la terrasse de Vaux sera composé de pavés de granit de Stanstead au fini sablé, conformément à l'approche de pavage piétonnier à l'échelle du site.

### **Périmètre du plateau**

- Le concept d'aménagement du périmètre du plateau est appelé le « ruban ». La forme ondulée du ruban créera une promenade généreuse avec une série d'expériences à découvrir à travers les élargissements et les resserrements de la promenade.
- Depuis l'approbation de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, les détails de conception liés au mur du ruban ont été élaborés davantage.
- Le mur du ruban est composé de blocs de granit sculptés, ainsi que d'éléments en bois et en acier intégrés aux places assises. Tous les éléments d'assise présentent un angle constant de 45 degrés et sont dotés d'appuis qui assurent une meilleure stabilité.
- Certaines sections présentent des angles inversés par rapport aux murs afin de permettre l'intégration future d'éléments de narration et d'interprétation. Des éléments de transition, comme les « courbes », assurent la transition harmonieuse du mur du ruban.
- Le concept de « courbes » est également utilisé pour créer des recoins dans le mur du ruban, lesquels peuvent accueillir des aides à la mobilité et ainsi permettre aux gens de s'asseoir côte à côte, quels que soient leurs capacités ou leurs besoins.
- Outre le ruban, des zones de plantation indigène sur mesure sont aménagées et une série de sentiers sinueux inviteront le public à explorer le périmètre du plateau.
- Conformément à l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, le sentier de marche actuel qui commence à la porte du canal sera retiré et remplacé par une voie universellement accessible. La conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % prévoit d'intégrer des éléments du mur du ruban aux aires avec places assises près de la porte du canal, afin d'assurer une continuité.
- Depuis l'approbation de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, les détails de conception liés à la sortie est ont également été élaborés. La porte de la sortie d'urgence est sera au niveau du sol et la structure du mur extérieur s'intégrera parfaitement au paysage arboré de l'aile est du périmètre du plateau. La toiture de la

porte de sortie empêchera l'accès du public, et un garde-corps sera installé du côté ouest des murs de la sortie afin d'en assurer la sécurité.

- La conception du stationnement de surface a été finalisée depuis l'étape de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager. Un total de 123 places de stationnement sera aménagé dans deux (2) stationnements situés de part et d'autre de l'édifice du Centre, dans le périmètre du plateau. Ces stationnements seront intégrés au paysage de manière à en atténuer le plus possible l'impact visuel et à permettre des aires de plantation et des parcours ininterrompus à l'intérieur du plateau.
- Le pavage des stationnements sera composé de pavés et de caniveaux en granit de Stanstead au fini jet d'eau; une peinture alkyde pour planchers sera utilisée pour le marquage de la chaussée (délimitation des places de stationnement en blanc et marquage des places accessibles en bleu et en blanc).

## 4. Analyses des options/Analyse du personnel de la CCN

### Analyse du conseil à la régulation (AFUSDTI)

Le personnel responsable des approbations fédérales a fourni des conseils et une orientation à la partie proposante tout au long des différentes phases de conception. En général, le personnel des approbations fédérales appuie la proposition de la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 %, et estime qu'elle est conforme à l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager achevé à 100 % précédemment approuvé. L'approche de conception retenue préserve la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques du paysage, tout en répondant aux exigences contemporaines et en intégrant harmonieusement de nouvelles interventions aux qualités pittoresques et à la conception du plateau parlementaire. De plus, cette approche conserve également le caractère formel de l'avant-cour parlementaire. Les recommandations relatives à l'AFUSDTI issues des phases de conception précédentes ont été intégrées à la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % actuelle.

- La sortie de secours de l'est proposée du Centre d'accueil du Parlement (CAP), initialement située le long du mur de Vaux, a été déplacée vers le nord de l'allée du Canal. Depuis l'étape de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, l'intégration de cette sortie au mur du ruban a été développée davantage et les détails de conception ont été peaufinés.
- Depuis l'étape de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager, le mur du ruban a été bonifié, et les détails de conception témoignent d'une meilleure intégration au paysage environnant. Les éléments du mur du ruban, notamment les bancs intégrés, ont fait l'objet d'une conception soignée et font appel à des matériaux nobles de grande qualité, appropriés au contexte et à l'envergure du projet.
- Les détails de pavage dans l'ensemble des zones paysagères ont également été conçus avec soin. Le personnel de la CCN responsable de l'AFUSDTI se dit satisfait de l'utilisation de pavés de granit de haute qualité ainsi que de l'excellence de conception démontrée par l'élaboration soignée des motifs de pavage, faisant appel à de subtiles variations de matériaux et de finis.

## Public

- Le mobilier et la signalisation sur mesure ont fait l'objet d'une conception soignée et font appel à des matériaux de haute qualité. L'aménagement proposé pour le stationnement des vélos a également été revu; il est intégré de manière discrète, de façon à ne pas dominer visuellement ni nuire aux vues vers la Colline du Parlement.
- Le personnel de la CCN responsable de l'AFUSDTI note également que le nombre de bancs proposés le long du chemin central menant à l'entrée du CAP a été réduit. Cette approche est conforme aux recommandations antérieures de la CCN ainsi qu'à ses critères de rendement, afin de préserver, dans la mesure du possible, le caractère dégagé de la pelouse officielle. De plus, les bancs le long du chemin central pourraient être retirés afin de permettre la tenue de grands rassemblements et d'événements (comme la fête du Canada).
- Le personnel de la CCN encourage SPAC à poursuivre ses efforts pour réduire ou éliminer progressivement le stationnement de surface sur la Colline du Parlement, conformément à l'orientation stratégique énoncée dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (2017), qui prévoit la réduction et l'élimination graduelle du stationnement de surface dans les secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire. Le personnel de la CCN reconnaît les efforts déployés depuis l'étape de l'avant-projet de conception de l'aménagement paysager pour intégrer les places de stationnement en surface situées de part et d'autre de l'édifice du Centre au paysage du périmètre du plateau. Cette intégration passe notamment par l'aménagement de bandes arborées en bordure des places de stationnement afin de les dissimuler autant que possible, ainsi que par l'utilisation de matériaux de surface de haute qualité, comme des pavés en granit de Stanstead, plutôt que de l'asphalte.

### Planification

Du point de vue de la planification, la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 % proposée pour la Colline du Parlement est conforme aux plans et aux politiques suivants de la CCN et du gouvernement du Canada :

- Mandat de la CCN « *d'assurer l'orientation et le contrôle de l'utilisation et de l'aménagement des terrains fédéraux de la région de la capitale nationale; et d'entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, tels que les... sites commémoratifs* ».
- Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 : La réhabilitation de l'édifice du Centre s'inscrit dans l'étape 1 du projet de renouvellement de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.
- Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (2025) de la CCN, qui comprend les objectifs suivants pour les secteurs parlementaire et judiciaire : « *Conserver et améliorer la primauté symbolique et l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement et de la Cour suprême du Canada en tant que symboles nationaux prédominants* » et « *Assurer un accès libre et sécuritaire à la Colline du Parlement et à ses pelouses, ainsi qu'à d'autres sites fédéraux, pour les assemblées publiques, les manifestations pacifiques et la mobilisation auprès des institutions démocratiques* ».

## Public

- Intérêts directeurs de la capitale de la CCN, applicables pendant les travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre et pour le projet final (pages 12 à 16 du cadre des AFUSD).
- Plan d'aménagement paysager de la Colline du Parlement (2000).
- Plan de la vision à long terme (2006) – Principes directeurs.
- Stratégie et lignes directrices pour la mise en œuvre du Plan d'aménagement paysager de la Colline du Parlement (2012-2013).
- Critères de rendement de la CCN pour les interventions sur les pelouses parlementaires et le mur de Vaux (2020).

### Examen par le Bureau d'examen du patrimoine fédéral

Le Bureau d'examen du patrimoine fédéral (BEPF) a examiné les considérations techniques de la proposition de la conception de l'aménagement paysager achevée à 100 %, de l'édifice du Centre. En général, le BEPF continue d'avoir des réserves concernant les ajouts proposés à l'avant-cour du Parlement, comme les bancs, les rangées d'arbres et les luminaires proposés le long des promenades Est et Ouest. Toutefois, il reconnaît que ces éléments répondent à l'objectif d'adapter les lieux aux usages contemporains, aux besoins actuels, à l'accessibilité et au confort du public. Cette capacité d'évolution est inhérente à la gestion d'un lieu patrimonial vivant et s'inscrit dans l'esprit des *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

De manière générale, le BEPF s'est montré favorable aux modifications et aux ajustements apportés à la conception du périmètre du plateau depuis l'approbation de l'avant-projet de conception, notant que la conception renforce le rôle du plateau comme zone de transition entre l'avant-cour officielle et la Colline, qui présente un caractère plus pittoresque et escarpé. Le BEPF a également souligné que les zones tampons structurées aux limites nord-est et nord-ouest de l'avant-cour, entre l'édifice du Centre et les édifices de l'Est et de l'Ouest, sont conformes à ce rôle de transition et permettent à l'avant-cour de conserver une identité plus sobre et dégagée.

### Comité indépendant d'examen de la conception

En 2020, la CCN et SPAC ont convenu de retenir les services d'un comité d'examen du design indépendant (CEDI) afin d'orienter SPAC et CENTRUS dans l'élaboration d'une solution de conception pour le nouveau CAP, y compris son entrée principale et l'aménagement paysager de son avant-cour.

Dans le cadre du processus du CEDI, CENTRUS a élaboré une option de conception pour le CAP, son entrée ainsi que la séquence d'accès à l'édifice historique du Centre. SPAC et CENTRUS ont également présenté la conception de l'aménagement paysager du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre au CEDI à différentes étapes



Public

antérieures de l'élaboration de la conception, et les commentaires reçus ont été intégrés à la conception.

Bien que le CEDI ne soit pas un comité consultatif de la CCN, le personnel de la CCN souscrit généralement aux recommandations formulées par celui-ci, lesquelles ont mené à des améliorations importantes dans l'évolution des approches de conception de l'avant-cour du Parlement et de la bordure de la rue Wellington.

## 5. Détails financiers

La proposition ne comporte pas de contribution financière de la CCN.

## 6. Possibilités et résultats attendus

La réhabilitation globale du paysage de la Colline du Parlement offre l'occasion de réaffirmer l'intention de conception d'origine et de réaménager les zones paysagères de la bordure de la rue Wellington, de l'avant-cour du Parlement et du périmètre du plateau, afin qu'elles répondent aux besoins actuels et futurs. Le haut degré de respect pour l'architecture et la conception d'origine de la triade parlementaire, de même que l'intégration discrète des nouveaux éléments, constituent l'exemple le plus visible au pays d'une gestion rigoureuse d'un édifice et d'une institution nationale d'une importance à la fois emblématique et éminente.

L'amélioration de l'aménagement paysager par l'accroissement du confort et de l'accessibilité permettra aux parlementaires, au personnel et au public de continuer d'y avoir accès et d'en profiter pendant de nombreuses générations. L'introduction d'arbres et d'espaces verts naturalisés vient également renforcer l'engagement du Parlement en matière de durabilité et de protection de l'environnement.

## 7. Conformité avec les politiques du gouvernement et de la CCN

Le Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre (PREC) offre l'occasion de répondre à un éventail d'aspirations nationales, notamment l'intégration d'éléments de conception autochtones, l'accessibilité, l'inclusion et la durabilité. Afin de répondre à ces aspirations, le projet place les personnes et leur rôle central au cœur de la démocratie parlementaire en évolution du pays, notamment grâce à l'aménagement de nouveaux types d'espaces parlementaires et publics.

Les éléments de la réhabilitation du paysage de la Colline du Parlement qui répondent aux divers besoins du personnel et du public comprennent : l'amélioration de l'accessibilité universelle à la porte de la Reine et à la porte du Canal; de nouvelles

Public

plantations d'arbres pour augmenter l'ombre autour de l'avant-cour; l'utilisation de sentiers en pente douce dans la mesure du possible (l'utilisation de marches étant réduite au minimum); et l'intégration de sièges d'accessibilité universelle dans l'aménagement du ruban sur le périmètre du plateau. En outre, de nouveaux bancs situés sous les arbres proposés, avec des dossiers et des bras et un espace adjacent réservé aux appareils de mobilité réduite, accueilleront les foules qui visitent la Colline du Parlement et offriront des lieux de repos plus fréquents, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif d'accessibilité universelle et d'équité d'accès.

## 8. Risques et mesures d'atténuation

| Risque                                                                                                                              | Probabilité | Impact  | Réponse planifiée                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le retard dans la réception de l'approbation a une incidence sur l'échéancier du projet et les ententes de projet connexes de SPAC. | Faible      | Modérée | Le personnel des approbations fédérales continue de travailler en étroite collaboration avec SPAC afin de respecter les échéances des projets et de personnaliser les délais d'approbation. |

## 9. Consultation publique et communications

La partie proposante continue de consulter et de mobiliser les parties prenantes. Le processus de conception de l'aménagement paysager a fait l'objet de plusieurs réunions de coordination et séances de travail avec diverses parties prenantes internes et externes :

- Participation des Autochtones : SPAC s'est engagé à collaborer avec la Nation algonquine anishinabée hôte, ainsi qu'avec d'autres Premières Nations, Inuit et Métis partout au pays.
- SPAC continue de fournir au public des rapports d'étape réguliers et des mises à jour sur le PREC par l'entremise de son site Web, aux liens suivants :
  - [Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026 : Rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet de l'édifice du Centre - Canada.ca](#)
  - [Derniers progrès du projet de l'édifice du Centre – Canada.ca](#)

## 10. Prochaines étapes

- Été/automne 2026 – Approbation par le conseil d'administration de la conception achevée à 100 % du PREC et du CAP – État final de l'intérieur

|        |
|--------|
| Public |
|--------|

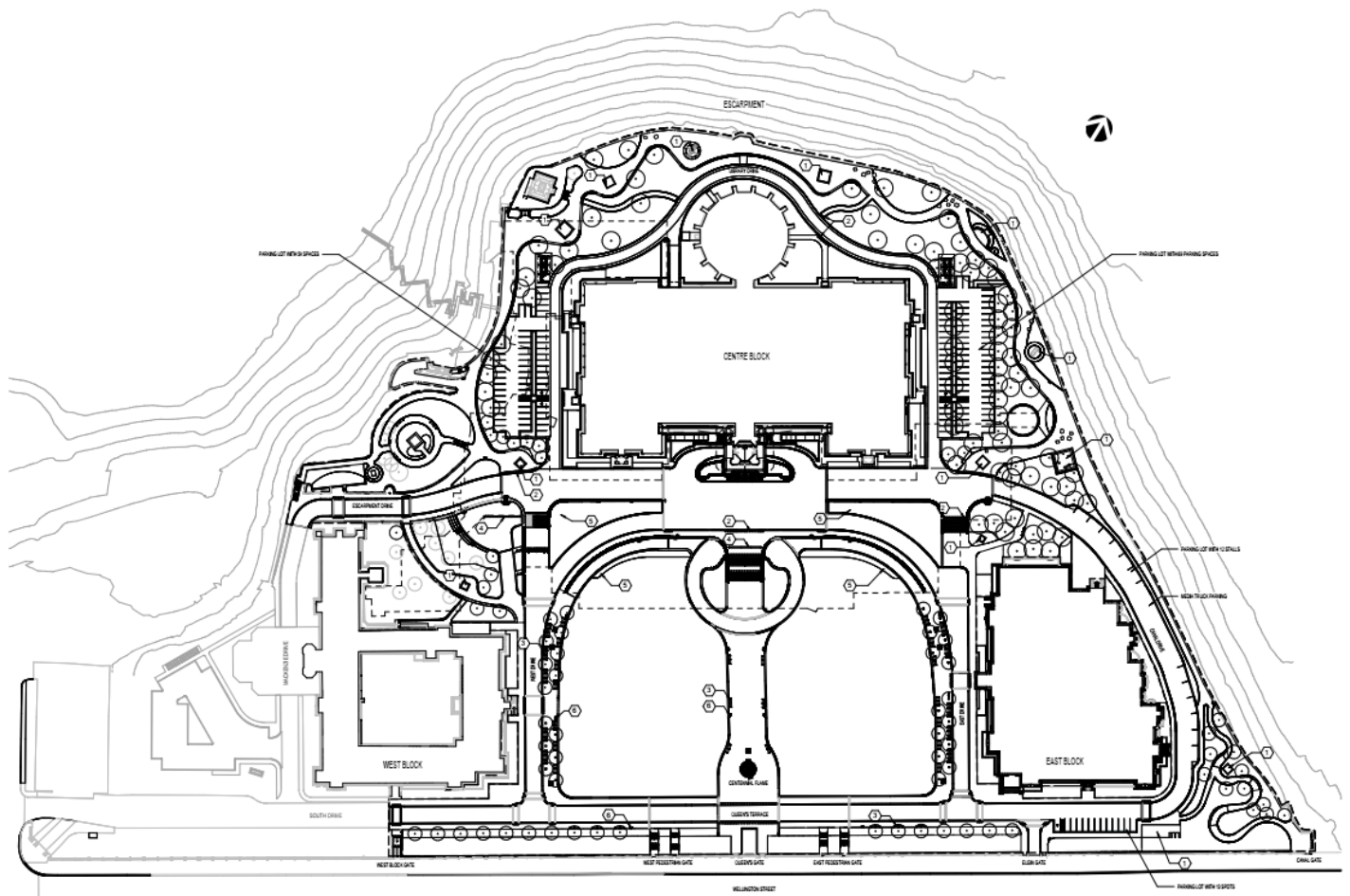
## **11. Liste des annexes**

- Annexe A – Plan d'aménagement paysager proposé
- Annexe B – Rendus clés de l'aménagement paysager proposé
- Annexe C – Dessins détaillés de l'aménagement paysager proposé

## **12. Préparation de la proposition**

- Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale (AC)
- Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et programmes de conservation (AFPC), AC
- Jason Hutchison, chef, Approbations fédérales et conformité environnementale, AFPC, AC
- Amanda Conforti, architecte principale, AFPC, AC

## Annexe A – Plan d'aménagement paysager proposé



Plan du site proposé





Plan d'aménagement paysager rendu proposé



Plan rendu en gros plan de la bordure de la rue Wellington et de l'avant-cour du Parlement





Plan rendu en gros plan du périmètre du plateau



Plan rendu en gros plan illustrant le stationnement de surface du côté est (au centre) et la sortie de secours est (à droite)



## Annexe B – Rendus clés de l'aménagement paysager proposé



Bordure de la rue Wellington. Amélioration de l'accès piétonnier à la porte de la Reine grâce à des sentiers en pente douce.



Bordure de la rue Wellington. Nouveaux escaliers menant à l'avant-cour du Parlement.



Chemin en pente menant à la nouvelle entrée du Centre d'accueil du Parlement; le motif de pavage est réalisé avec des pavés en granit de Stanstead en deux finis (sablé et adouci).





Vue vers l'est de la plantation d'arbres le long de la promenade Sud, en direction de l'édifice de l'Est.

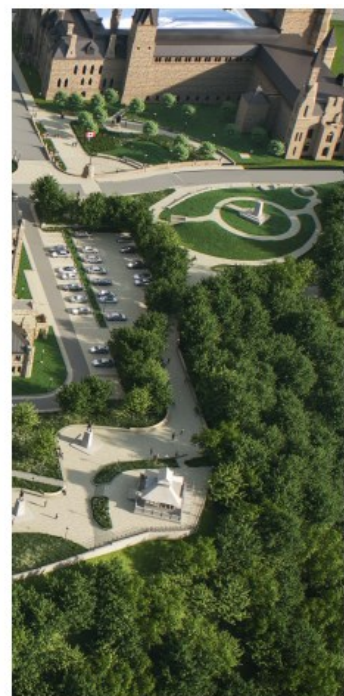


Vue du chemin longeant la promenade Est, avec une rangée d'arbres et des bancs en bois à deux côtés.





Vue du chemin longeant la promenade Ouest, avec une rangée d'arbres et des bancs en bois à deux côtés.



Aménagement paysager du périmètre du plateau. Vue d'ensemble du paysage du plateau autour de la promenade menant à la bibliothèque.





Aménagement paysager du périmètre du plateau. Les banquettes du mur du ruban sont complétées par des blocs servant de sièges, favorisant les interactions en face-à-face.



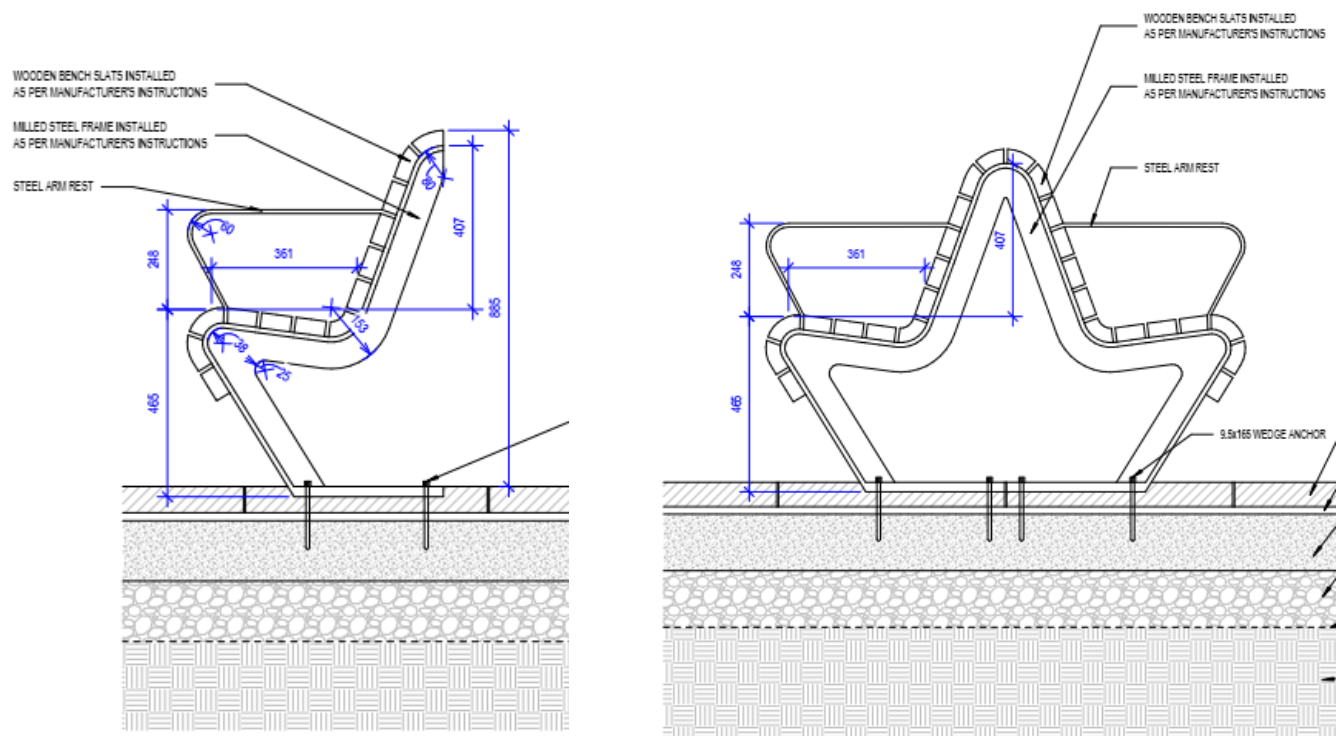
Aménagement paysager du périmètre du plateau. Les banquettes du mur du ruban offrent un espace confortable pour admirer la rivière.



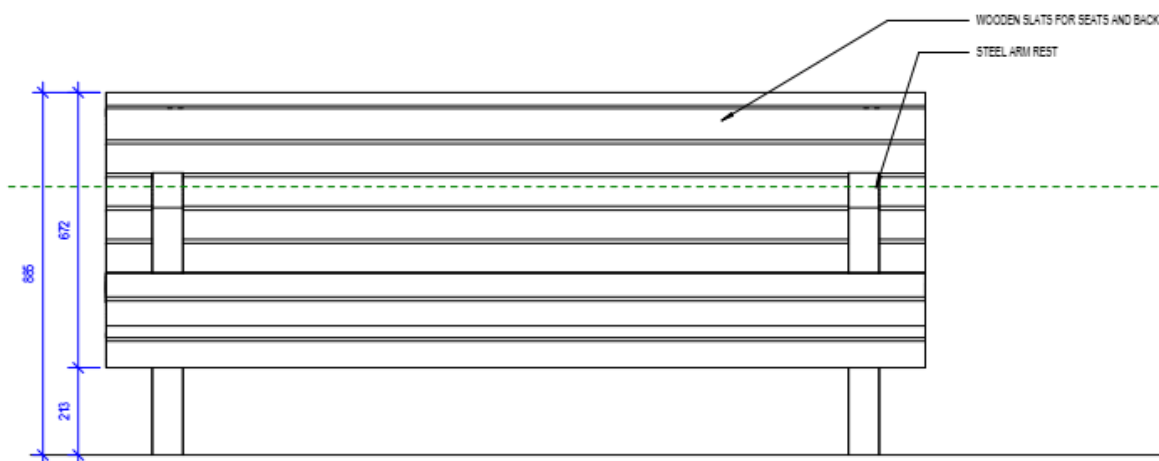


Aménagement paysager du périmètre du plateau. Les banquettes du mur du ruban, avec leurs courbes et leurs recoins, favorisent l'accès aux personnes en fauteuil roulant et l'inclusion.

## Annexe C – Dessins détaillés de l'aménagement paysager proposé

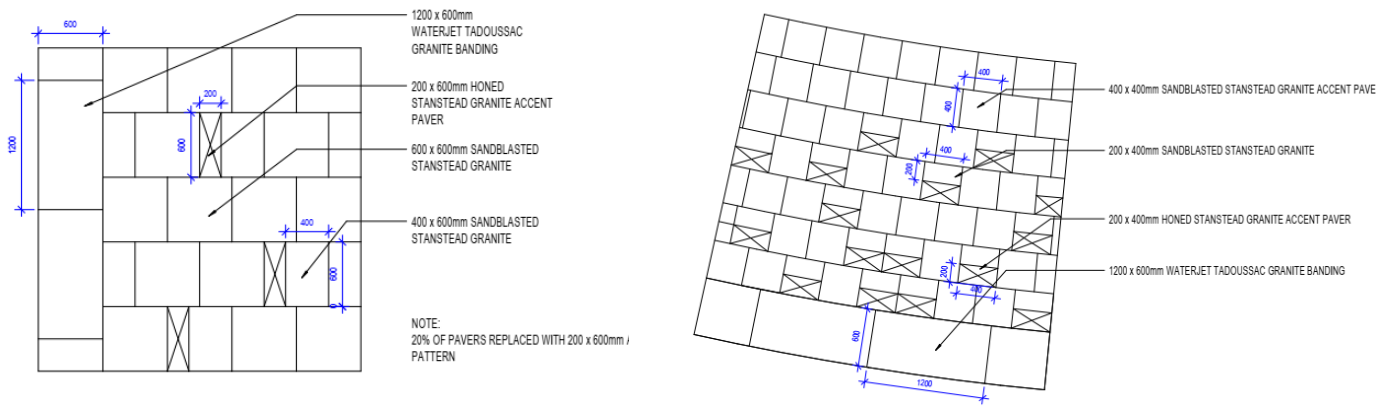


*Gauche* : Coupe du banc en bois à un côté, avec accoudoir en acier. *Droite* : Coupe du banc en bois à deux côtés, avec accoudoir en acier.

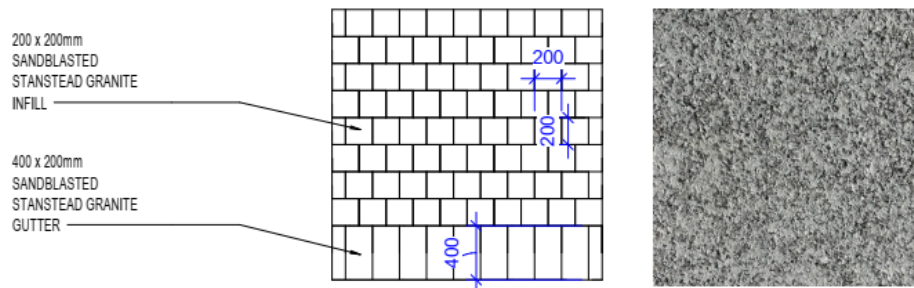


Vue de face type du banc en bois (à un et à deux côtés).

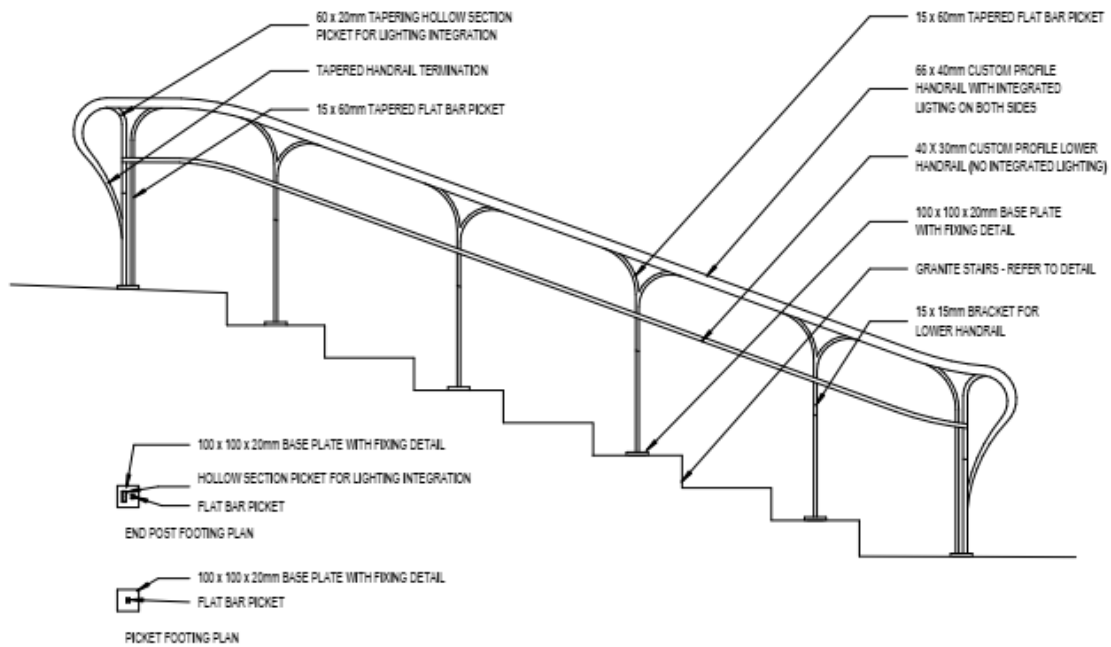




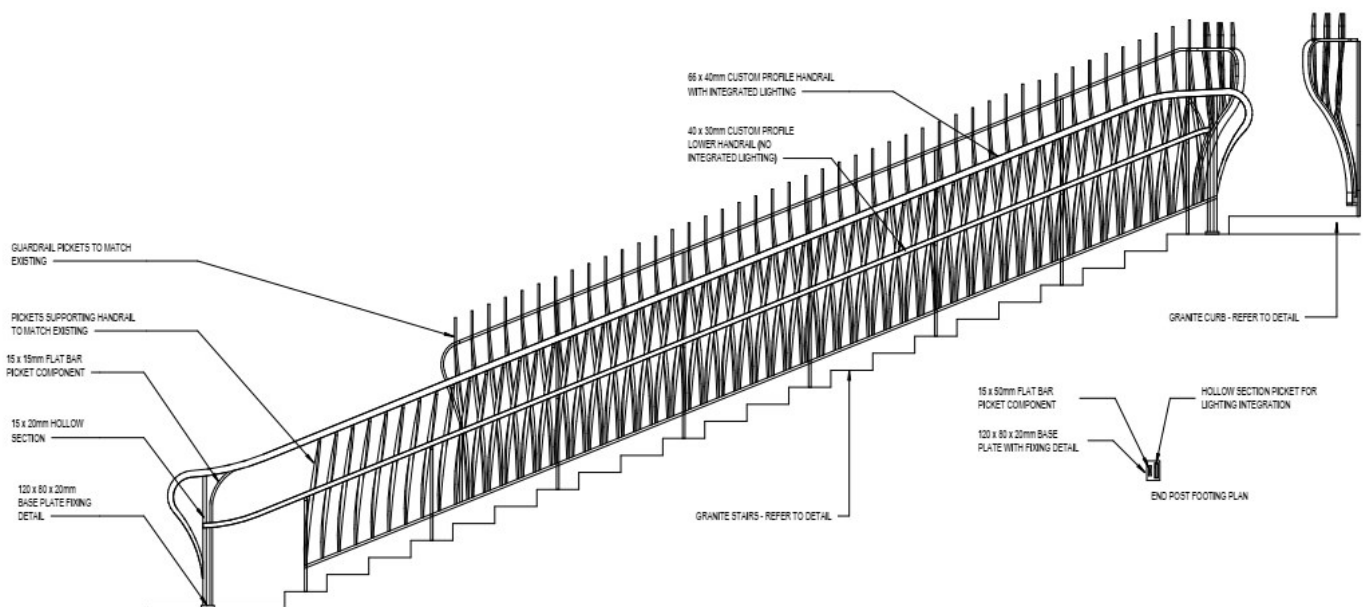
Détails du pavage. En haut : Granit de Stanstead au fini adouci et sablé. Gauche : Motif de pavage pour le sentier central. Droite : Motif de pavage du sentier en pente douce menant à l'entrée du Centre d'accueil du Parlement.



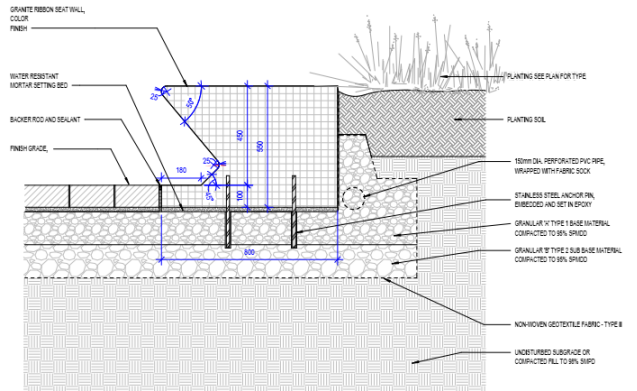
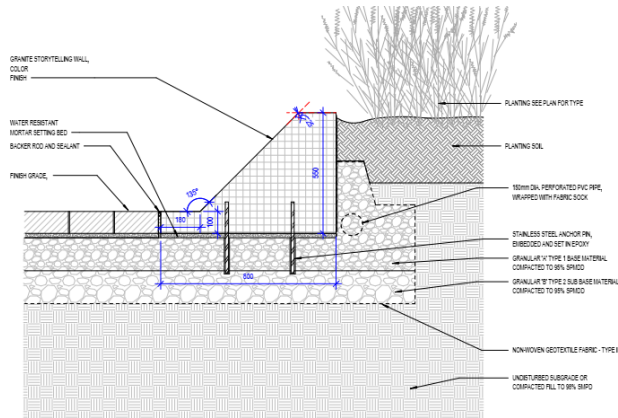
Pavage piétonnier type pour l'ensemble du site. Pavés et caniveau en granit de Stanstead, fini sablé.



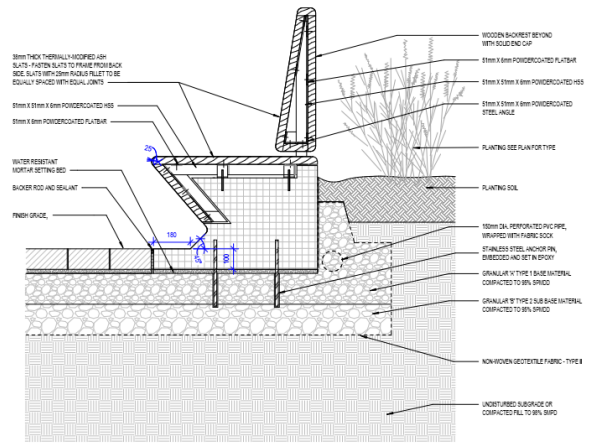
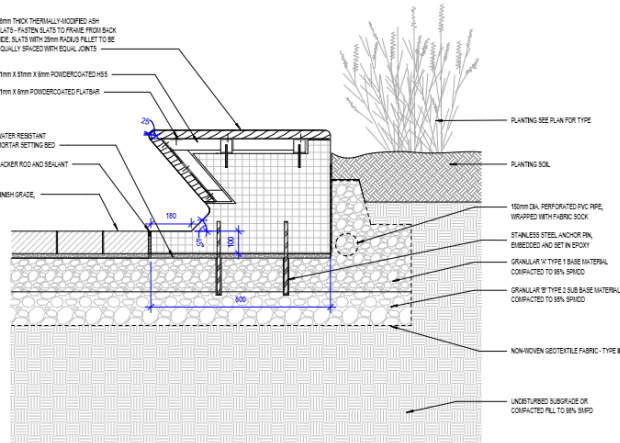
Inclinaison type de la main-courante pour l'ensemble du site



Inclinaison type de la main-courante intégrée – escalier de Vaux

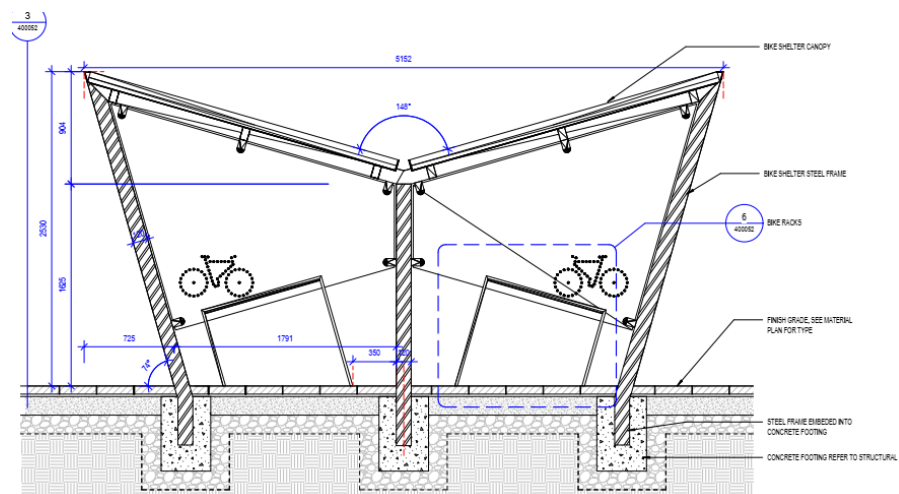


Caractéristiques du mur du ruban. *Gauche* : Mur d'interprétation en granit *Droite* : Mur des sièges en granit.

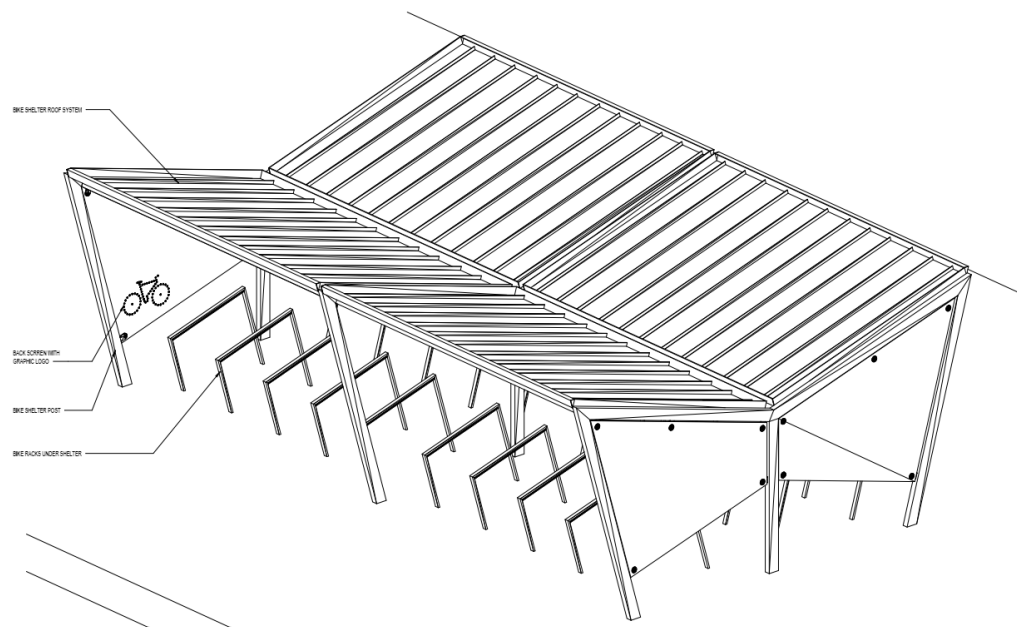


Caractéristiques du mur du ruban. *Gauche* : Section de sièges en bois. *Droite* : Section de sièges en bois avec dossier.





Coupe de l'abri à vélo proposé.



Vue axonométrique de l'abri à vélos proposé.